

# INFORMATION PECC

(Plan énergie et climat communal)

## **12 OCTOBRE 2023**, Café PECC à 19h30, salle du conseil général

- Retour d'expérience sur la démarche participative et pistes d'amélioration
- Eclaircissement sur ce qu'est le PECC et ses principales étapes
- Echange apport d'idée complémentaire pour le groupe de travail déjà constitué
- Information de délégué du groupe de travail sur le début de leur réflexion

## **21 NOVEMBRE 2023**, 2<sup>ème</sup> séance participative PECC avec la population à 19h30, lieu à définir

- Retour du groupe de travail sur la présélection des actions
- Validation définitive des actions par les participants lors de cette séance
- Vote du slogan et du logo + retour sur le vote en ligne
- Résultats du concours et remises des prix (voir ci-dessous)

### **CONCOURS DE SLOGAN ET DE LOGO**

La population est invitée à proposer un slogan et un logo pour le PECC de la commune.



En suivant le QR code ci-contre, vous trouverez d'autres communes dont le PECC est en cours de mise en œuvre ainsi que le lien à leur propre page PECC. Peut-être y trouverez-vous de l'inspiration.

3 catégories sont proposées pour le concours :

- Catégorie Logo (de bonne qualité, dans un carré de 8cm x 8cm)
- Catégorie Slogan
- Catégorie Logo + Slogan

Les 3 premiers se verront récompensés d'un bon d'une valeur de chf 100.- à utiliser dans un commerce de la commune. Un tirage au sort aura lieu lors de la soirée du 21 novembre 2023 pour distribuer 3 autres bons d'une valeur de chf 50.- chacun.

Les participations sont attendues jusqu'au **30 octobre 2023** à l'adresse suivante :

[nicolas.mezenen@romainmotier-envy.ch](mailto:nicolas.mezenen@romainmotier-envy.ch)

Les résultats du concours seront déterminés par le biais d'un vote en ligne ainsi que par un vote lors de la deuxième soirée participative du 21 novembre 2023. Un courrier explicatif accompagnera les informations pour cette deuxième séance PECC avec la population.

Vous trouverez les informations principales ainsi que la présentation du 14 septembre sur le site de la commune sous : « officielle/PECC » ou en suivant le QR code ci-dessous.



La Municipalité